



- 410-18(3) Le député du Sahtú fait une déclaration sur le gouvernement de consensus.
- 411-18(3) Le député du Deh Cho fait une déclaration sur la chasse automnale à Kakisa.
- 412-18(3) Le député de Kam Lake fait une déclaration sur la négociation de la convention collective entre le Syndicat des travailleurs du Nord et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- 413-18(3) Le député de Frame Lake fait une déclaration à propos des redevances sur les ressources.
- 414-18(3) Le député de Nahendeh fait une déclaration sur le décès de Madeline Nelner.
- 415-18(3) Le député de Nunakput fait une déclaration sur les logements de transition dans la circonscription de Nunakput.

#### Mentions

- 15-18(3) Le député de Nahendeh souligne le 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage de Nick and Karen Sibbeston.

#### Dépôt de documents

- 271-18(3) Rapport annuel 2017-2018 sur les langues officielles. Document déposé par la ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.
- 272-18(3) Politiques pour générer des retombées socio-économiques grâce aux projets d'extraction de ressources naturelles : Un rapport de recherche destiné au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Document déposé par le député de Frame Lake.
- 273-18(3) Exploitation des ressources aux TNO de 1999 à 2017. Document déposé par le député de Frame Lake.
- 274-18(3) Rapport annuel de la commissaire à l'équité salariale des Territoires du Nord-Ouest pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 mai 2018. Document déposé par le président.
- 275-18(3) Rapport annuel de 2017-2018 de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée des Territoires du Nord-Ouest. Document déposé par le président.

### Avis de motion

22-18(3) Entente de principe sur le régime de taxation coordonné du cannabis

Motion proposée par le député de Kam Lake.

23-18(3) Révocation de la nomination du député de Hay River Sud du Conseil exécutif.

Avis donné par le député de Kam Lake.

24-18(3) Révocation de la nomination du député de Great Slave du Conseil exécutif.

Avis donné par le député de Nahendeh.

### Avis de motion tendant à la première lecture de projets de loi

Projet de loi n° 31 : *Loi sur le service d'urgence 911 des Territoires du Nord-Ouest*

Avis donné par le ministre des Affaires municipales et communautaires.

Projet de loi n° 32 : *Loi modifiant la Loi sur la profession de naturopathe*

Avis donné par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

### Première lecture de projets de loi

Projet de loi n° 29 : *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

Projet de loi présenté par le ministre de la Justice.

### Deuxième lecture de projets de loi

Projet de loi n° 25 : *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des travailleurs*

Projet de loi n° 26 : *Loi sur la statistique*

### Étude en comité plénier de projets de loi et d'autres affaires

Le comité plénier a fait l'examen du document déposé 215-18(3) : Budget des immobilisations pour 2019-2020 et du projet de loi n° 24 : *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums* et donne une mise à jour sur les projets effectués, soit

l'adoption d'une motion, la présentation du projet de loi n° 24 en troisième lecture; la fin de l'examen du document déposé 215-18(3) et l'approbation par la Chambre de ce budget, ainsi que la présentation dans les plus brefs délais d'un projet de loi portant sur l'affectation de crédits découlant de ces budgets.

#### Motion 78-18(3)

Le député de Tu Nedhé-Wiilideh propose la motion suivante :

Je PROPOSE de conclure l'examen du document déposé 215-18(3) : Budget des immobilisations pour 2019-2020, et que le document déposé 215-18(3) soit déclaré prêt aux fins d'examen lors d'une session formelle par l'entremise d'un projet de loi portant sur l'affectation de crédits.

La motion est ADOPTÉE.

#### Motion 79-18(3)

Le député de Kam Lake propose la motion suivante :

Je PROPOSE la modification du paragraphe 2(4) du projet de loi n° 24 en ajoutant les propositions de définitions suivantes, en ordre alphabétique :

- « représentant autorisé », une personne autorisée par un parti politique à fournir les approbations nécessaires pour qu'une tierce personne puisse être mentionnée sur un bulletin de vote comme membre d'un parti politique;
- « parti politique », une association, une organisation ou une affiliation d'électeurs formant une organisation politique, dont l'un des objectifs est de désigner et de soutenir leurs candidats aux élections;
- « parti politique enregistré », une organisation politique enregistrée auprès du directeur général des élections en vertu de l'article 83.1.

Le député de Kam Lake demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : M. Testart (1)

Contre : M. Simpson, M. McNeely, M. Vanthuyne, M. Beaulieu, M. Thompson, M. O'Reilly, Mme Green, M. Nadli, ministre A. Moses, ministre C. Cochrane, ministre G. Abernethy, ministre R. R. McLeod, ministre R. C. McLeod, ministre W. Schumann. (14)

Abstention : M. Sebert. (1)

La motion est REJETÉE.

Motion 80-18(3)

Le député de Kam Lake propose la motion suivante :

Je PROPOSE la modification de l'article 34 du projet de loi n° 24 en ajoutant ce qui suit après le paragraphe (a) :

(a.1) en ajoutant ce qui suit après l'alinéa (o) :

(o.1) si la personne désignée souhaite être mentionnée sur le bulletin de vote comme membre d'un parti politique enregistré.

(i) comprend l'approbation du représentant autorisé du parti, comme en témoigne sa signature

(ii) comprend une déclaration écrite de la personne indiquant qu'elle est membre d'un parti politique enregistré et qu'elle souhaite être désignée comme telle sur le bulletin de vote.

La motion est REJETÉE.

Motion 81-18(3)

Le député de Kam Lake propose la motion suivante :

Je PROPOSE la modification du projet de loi n° 24 en ajoutant ce qui suit à l'article 36 :

36.1. Ce qui suit est ajouté après l'article 83 :

83.1. Le directeur général des élections tient un registre des partis politiques et y inscrit tous les partis politiques qui déposent devant lui une demande selon la formule approuvée qui comprend :

(a) les signatures de chacun des 60 électeurs qui représentent un minimum de trois circonscriptions et qui sont désignés comme membres du parti politique;

(b) l'approbation par la majorité des membres de la constitution du parti politique;

(c) le nom de la personne désignée comme représentant autorisé du parti politique enregistré.

La motion est REJETÉE.

Motion 82-18(3)

Le député de Kam Lake propose la motion suivante :

Je PROPOSE que la modification du projet de loi n° 24 en changeant l'article 60 par un paragraphe 60(1) et en ajoutant ce qui suit au paragraphe :

2. Ce qui suit doit être ajouté après le paragraphe 238(1) :

(1.1) Pendant la période préélectorale et les périodes de campagne électorale, les personnes qui désirent se porter candidats peuvent utiliser leurs propres fonds n'excédant pas au total 30 000 \$ pour faire la promotion de sa candidature.

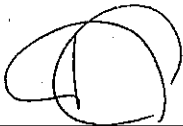
Le député de Kam Lake demande la tenue d'un vote par appel nominal. Voici les résultats de ce vote :

Pour : M. Vanthuyne, M. Testart. (2)

Contre : M. Beaulieu, M. Thompson, M. O'Reilly, Mme Green, M. Nadli, ministre A. Moses, ministre C. Cochrane, ministre G. Abernethy, ministre R. R. McLeod, ministre R. C. McLeod, ministre W. Schumann, ministre L. Sebert.

Abstention : (0)

Le président ajourne l'Assemblée à 19 h 29.



---

Monsieur Jackson Lafferty  
Président de l'Assemblée législative



---

Monsieur Tim Mercer  
Greffier de l'Assemblée législative